



Les échos du Conseil d'Administration D'Aéroports de Paris

Force Ouvrière
Aéroports de
Paris

Année 2018,

Juillet 2018

Privatisation d'Aéroports de Paris

Le 27 juin un CA a eu lieu.

A ma demande un point était à l'ordre du jour sur le devenir du patrimoine foncier d'ADP.

La direction a fait une présentation de la partie de la loi PACTE, (926 pages) qui concerne ADP.

La direction s'est voulue rassurante.

Pendant 70 ans ADP resterait propriétaire de son patrimoine foncier, terrains et aérogares soit pendant la durée de la concession.

Au-delà, la propriété reviendrait à l'Etat.

Pourtant la loi et la jurisprudence sont constantes: les ports, ponts et routes doivent demeurer propriété de l'Etat même si une concession peut être donnée comme pour certaines autoroutes.

Cette situation est donc juridiquement instable.

Par ailleurs, la direction explique que le statut du personnel sera préservé.

Certes le code du travail dispose qu'une entreprise privée chargée de missions de services publics peut avoir un statut réglementaire, mais quel intérêt d'avoir un statut si il ne reste que quelques centaines de cadres, tout étant sous-traité, à l'image des aéroports américains ou hollandais?

Par ailleurs le gouvernement envisage d'avoir une "Golden share", ce qui donne un droit de veto au cas où l'actionnaire principal, Vinci par exemple, déciderait de vendre ses actions aux Chinois, par exemple.

Cette option est également instable juridiquement car la Cour européenne de justice et plusieurs Etats de l'UE sont opposés à ce principe jugé contraire à la libre concurrence et exorbitant.

Ou va ADP? Le personnel va vivre de difficiles années, c'est évident.

L'heure est à la mobilisation, nous ne sommes pas des moutons que l'on emmène à l'abattoir.

Serge Gentili

Administrateur représentant les salariés.

Elu FO

Orly sud, bureau 5360, 5ème étage
Roissy 2, bureau 2R4060, Module MN, Gare
TGV/SNCF

Téléphone : 21479/50641
Courriels: fo.adp@free.fr
fory@adp.fr
fool@adp.fr

**Le respect de vos droits,
le droit au respect**

**Retrouvez-nous sur le
web!
<http://adp.force-ouvriere.org>**

Roissy, le 4 juin 2018

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ma motivation pour inscrire un point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.

Selon mes analyses, la jurisprudence et la loi sont constantes, les routes, ponts, ports doivent demeurer propriété de l'Etat, pour des raisons d'intérêt général et d'aménagement du territoire.

A l'époque où cette décision a été prise, les aéroports n'existaient pas encore, mais, par parallélisme des formes, il me semble évident que les aéroports sont comparables aux ports, voire plus stratégiques.

Lors des débats au sujet de la loi dite de modernisation des aéroports, j'ai fait valoir qu'ADP devait être propriétaire de son patrimoine foncier, et ses infrastructures. J'ai été soutenu par votre prédécesseur, Pierre Graff.

Dès lors que le code du travail dispose que tant que l'Etat détient plus de 50% du capital, l'entreprise est publique, il n'y avait pas de problème à cette valorisation de notre entreprise par ce biais.

Si ADP était privatisée, elle ne pourrait plus être propriétaire de son patrimoine et devrait le rétrocéder à l'Etat, qui pourrait, bien entendu, accorder une concession à ADP privatisée, comme c'est le cas pour certaines autoroutes, ce qui serait absurde, inutile, et reviendrait à une spoliation.

En effet, de propriétaire ADP deviendrait concessionnaire.

La valeur boursière d'ADP ne manquerait d'en être gravement dégradée.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir adresser la présente aux membres de notre Conseil.

Bien cordialement,

Serge Gentili,

Administrateur représentant les salariés.